



Avis : Le Document de consultation des Assurances 2019 sur Vente d'assurance accessoire, Régime de délivrance de licences d'assurance à portée restreinte est disponible pour commentaires.

La Division des assurances de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs a publié un [document de consultation](#) sur l'introduction d'un régime de licence restreinte en ce qui concerne les experts en sinistres et les estimateurs de dommages.

Les parties intéressées sont invitées à donner leurs commentaires sur les changements qui y sont proposés. Veuillez nous transmettre vos commentaires par écrit au plus tard le **31 janvier 2020**.

Tous les envois doivent porter la mention « **Document de consultation – Vente d'assurance accessoire** ». Veuillez l'inscrire dans la ligne objet de votre courriel. Peu importe le mode de transmission (courriel, poste ou télécopieur), nous vous prions également de nous fournir vos commentaires sous forme de fichier Microsoft Word.

Veillez transmettre vos commentaires à :

Par courriel : consultation@fcnb.ca

Par la poste ou par télécopieur :

Division des assurances, a/s de David Weir
Commission des services financiers et
des services aux consommateurs
225, rue King, bureau 200
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1E1

Télécopieur : 506-453-7435